

**SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ**-----  
Siège : Sous-Préfecture de MONTBRISON  
-----**BOITE POSTALE 181 - 42604 MONTBRISON CEDEX****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****Séance ordinaire du 30 juin 2023****OBJET DE LA DELIBERATION : TARIFICATION pour la part d'exploitation  
2022 des réseaux desservis par la station du Mont d'Uzore et la station des Vignasses**

Le Président certifie,

- 1°) Que la convocation de tous les membres du Comité Syndical en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.  
2°) Que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité, a été adoptée à l'**unanimité** des votants.  
3°) Que le nombre de membres du Comité Syndical en exercice au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait **10** membres présents et **3** membres représentés par pouvoir accordé, soit **13 membres votants** à savoir :

**Présents :**

1-	<b>M. BONNEFOY Jean-Yves, Président</b>	12-
2-	<b>Mme BROUSSE Chantal</b>	13-
3-	<b>Mme BRUEL Nicole</b>	14-
4-	<b>M. CHAZAL Jacques</b>	15-
5-	<b>M. COUCHAUD Patrice</b>	16-
6-	<b>M. DALBEGUE Gérard</b>	17-
7-	<b>M. FRECON Laurent</b>	18-
8-	<b>M. REBOUX Georges</b>	
9-	<b>M. SANIAL Jean</b>	
10-	<b>M. VERNET Gérard</b>	
11-		

**Absents avec excuses : Mme DARFEUILLE Marianne – M. FRECON Sébastien - M. OGIER Yvan – M. PALIARD Rambert - M. REVEILLE Yves****Absents représentés : M. CHARRETIER Nicolas donne pouvoir à M. FRECON Laurent  
M. FRECHET Daniel donne pouvoir à Mme BROUSSE Chantal  
M. LARDON Eric donne pouvoir à M. BONNEFOY Jean-Yves****Secrétaire élu pour la durée de la session : M. REBOUX Georges**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200314-20230630-C04-20230630-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2023

Affichage : 03/07/2023

Certifié exécutoire par le Président compte-tenu de sa réception en Préfecture et de sa publication aux dates susvisées

Lors du vote du Budget Primitif 2023, les charges réelles de la station des Monts d'Uzore et de la Station des Vignasses pour l'année 2022 n'étaient pas toutes connues puisqu'il manquait le solde du rabais d'énergie réservée. A ce jour le solde a été versé donc il est désormais possible de calculer les charges réelles.

Le remboursement de l'Énergie réservée 2022 est supérieure aux prévisions à cause de la hausse des cours énergétiques, M. le Président propose :

- de retenir le prix au m3 de l'année 2021 pour les stations du Mont D'Uzore et des Vignasses
- de ne pas facturer l'acompte sur la consommation 2023 qui correspond à la moitié de la part énergie 2023 calculée comme suit :

$(\text{Energie électrique 2022} / \text{m3 2022}) \times \text{consommation année moyenne} / 2$

Si le montant de l'énergie réservée 2022 devait être modifiée une nouvelle décision serait prise.

### **Fourniture d'eau sous pression aux Associations :**

#### **Frais d'exploitation de la station du Mont d'Uzore pour 2022**

(facturés aux ASA de Villedieu, Mont du Soir, Chambéon et La Pra en 2023)

	Tarif 2022		Rappel tarif 2021
m3 mis en pression	0.02320 €	par m3 enregistré	0.02320 €
Charges de fonctionnement pour mise en pression	51.00 €	par l/s souscrit	45.00 €
Charges d'investissement	- €	par l/s souscrit	19.00 €
<b>Déduction TICFE 2018 dernière année de déduction</b>			
ASA de VILLEDIEU		€	6 199
ASA des MONTS DU SOIR		€	9 084
ASA de LA PRA		€	12 446
ASA de CHAMBEON		€	5 790

Investissement 2022 : Néant

**Frais d'exploitation de la station des Vignasses pour 2022**  
(facturé à l'ASA de Veauchette en 2023)

	Tarif 2022		Rappel tarif 2021
<b>m3 mis en pression</b>	<b>0.01870 €</b>	par m3 enregistré	<b>0.01870 €</b>
<b>Charges de fonctionnement pour mise en pressio</b>	<b>107.70 €</b>	par l/s souscrit	<b>103.50 €</b>
<b>Charges d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	par l/s souscrit	<b>42.60 €</b>

Investissement 2022 : Néant

Après avoir discuté et délibéré, le Comité du SMIF :

- approuve les tarifications proposées pour chaque secteur

**COPIE CERTIFIEE CONFORME**

**A MONTBRISON, le 30 juin 2023**

**Le Président,**

**Jean Yves BONNEFOY**

